

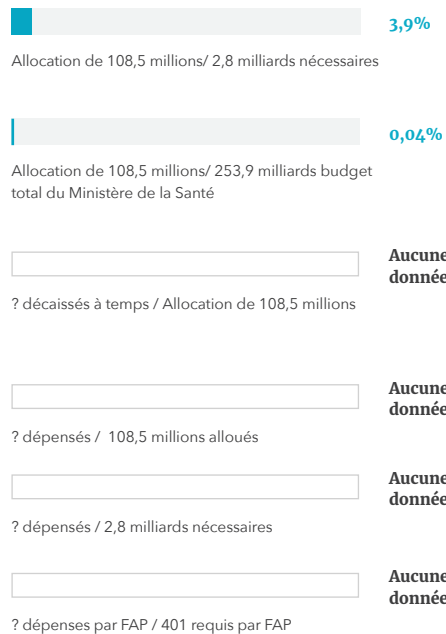
Performance budgétaire : allocation, décaissement et exécution

Tous les montants sont indiqués en francs CFA d'Afrique de l'Ouest (FCFA)

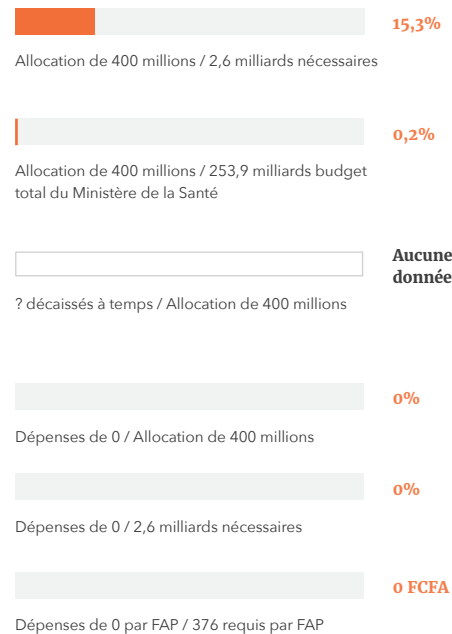
Indicateurs

- ✓ Pertinence/suffisance**
Allocation du gouvernement en % du montant total des besoins en financement
- ☰ Priorité**
Allocation du gouvernement en % de l'allocation totale accordée par le gouvernement au Ministère de la Santé
- 🕒 Ponctualité**
% du budget du gouvernement déboursé selon le calendrier prévu (l'indicateur relatif à la ponctualité requiert des données sur les décaissements, qui ne sont pas disponibles)
- 💰 Exécution budgétaire**
% des dépenses de l'allocation du gouvernement
- 📈 Performance/autonomie**
Dépenses publiques annuelles du gouvernement en % du montant total des besoins en financement
- 👤 Couverture**
Dépenses annuelles du gouvernement par femme en âge de procréer (FAP) – nombre de FAP : 6,973,167

Programmes de PF*



Produits de PF



Recommandations pour les budgets de PF

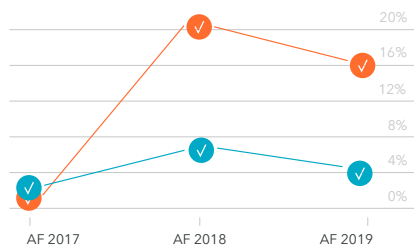
- Augmenter l'allocation aux programmes de PF à au moins 10% du besoin de financement total.
- Allouer et déboursier les fonds spécifiquement dédiés à l'achat de produits contraceptifs, distinct des autres médicaments.
- Augmenter le budget alloué à l'achat de produits contraceptifs de 10% chaque année, conformément aux engagements du partenariat de Ouagadougou et FP2020.

Données sur les tendances

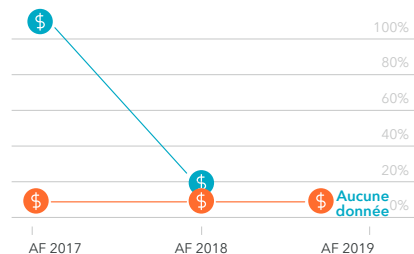
- L'allocation pour les programmes de PF comme une part du besoin en financement a plus que doublé entre AF 2017 (2,3%) et AF 2018 (5,3%), puis a tombé à 3,9% en AF 2019.
- Il n'y avait pas d'allocation aux produits contraceptifs en AF 2017, puis l'allocation a atteint 19% du besoin en financement en AF 2018 et elle est tombée à 15,3% en AF 2019.
- Le taux de dépenses pour l'allocation aux programmes de PF est passé de 100% en AF 2017 à 20% en AF 2018. Les données sur les dépenses pour AF 2019 ne seront disponibles qu'à la mi-2021, soit environ 18 mois après la fin de l'exercice AF 2019.
- Il n'y avait aucune dépense sur les produits contraceptifs au cours des trois exercices. En AF 2017, il n'y avait pas d'allocation; cependant, en AF 2018 et AF 2019, les allocations ont été faites, mais rien n'a été dépensé.
- Les dépenses pour l'allocation aux programmes de PF comme une part du besoin en financement sont passées de 2,3% à 1% entre AF 2017 et AF 2018.

Données sur les tendances

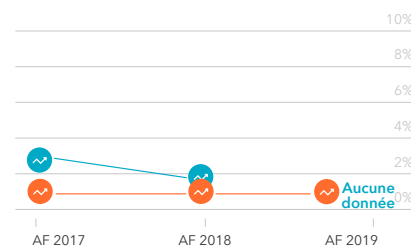
Pertinence/suffisance



Exécution budgétaire

























Performance/autonomie



* Les programmes de PF comprennent : les services d'éducation et d'informations sur la PF et la santé reproductive (SR) ; les conseils relatifs aux méthodes contraceptives et de PF ; ainsi que la formation des agents de santé en matière d'informations, d'éducation et de communication sur la PF.

Transparence budgétaire

Les documents budgétaires du Gouvernement doivent être exhaustifs, publiés dans un délai convenable et accessibles au public gratuitement sur les sites Internet du Gouvernement.

Indicateurs	Programmes de PF		Produits de PF	
	Niveau de transparence	Les données sont-elles ventilées?	Niveau de transparence	Les données sont-elles ventilées?
 Besoins en financement	 Source : Plan d'action national budgétisé de la planification familiale 2015-2020, Ministère de la Santé, juillet 2014.	 Oui	 Source : Plan d'action national budgétisé de la planification familiale 2015-2020, Ministère de la Santé, juillet 2014.	 Oui
 Allocation budgétaire	 Source : Lettre à Monsieur le Secrétaire Général de la CAIDP du Gnou TANO, Le Directeur Coordonnateur du Programme National de Santé de la Mère et de l'Enfant (PNSME), Direction Générale de la Santé, Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique, Lettre No. 000582/MSHP/DGS/DC-PNSME, 30 novembre 2020.	 Oui	 Source : Lettre à Monsieur le Secrétaire Général de la CAIDP du Gnou TANO, Le Directeur Coordonnateur du Programme National de Santé de la Mère et de l'Enfant (PNSME), Direction Générale de la Santé, Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique, Lettre No. 000582/MSHP/DGS/DC-PNSME, 30 novembre 2020.	 Oui
 Décaissement	 N/A : Données pas encore disponibles. Le « Rapport de présentation de la loi de règlement pour l'année 2019 » n'était pas encore produit au moment de cette publication en mars 2021.	 Non applicable	 Source : Situation d'exécution : Projet de Mise en Œuvre du Cadre d'Accélération de la Réduction de la Mortalité Maternelle et Néonatale en CI (Direction Générale du Budget et des Finances). Pas de ligne budgétaire spécifique pour les produits contraceptifs. Il est à noter que les produits contraceptifs sont rassemblés dans la ligne budgétaire « Achat de produits pharmaceutiques, médicaux et vétérinaires », donc il est difficile de savoir le montant qui a été alloué et dépensé pour les produits contraceptifs spécifiquement.	 Non (Pas de données trimestrielles, pas de ligne budgétaire spécifique)
 Dépenses	 N/A : Données pas encore disponibles. Le « Rapport de présentation de la loi de règlement pour l'année 2019 » n'était pas encore produit au moment de cette publication en mars 2021.	 Non applicable	 Source : Situation d'exécution : Projet de Mise en Œuvre du Cadre d'Accélération de la Réduction de la Mortalité Maternelle et Néonatale en CI (Direction Générale du Budget et des Finances). Pas de ligne budgétaire spécifique pour les produits contraceptifs. Il est à noter que les produits contraceptifs sont rassemblés dans la ligne budgétaire « Achat de produits pharmaceutiques, médicaux et vétérinaires », donc il est difficile de savoir le montant qui a été alloué et dépensé pour les produits contraceptifs spécifiquement.	 Non (Pas de données trimestrielles, pas de ligne budgétaire spécifique)
Budget total du Ministère de la Santé	 Source : Loi de finances portant budget de l'État pour l'année 2019, Ministère du Budget et du Portefeuille de l'État.	 Oui		

Recommandations pour la transparence budgétaire

- Créer une ligne budgétaire spécifique dénommée « Achat de produits contraceptifs » afin de rendre public et accessible le budget de l'achat des produits contraceptifs distinct du budget pour les autres médicaments.
- Mettre à la disposition du public et rendre accessible sur le site web du Ministère de la Santé les données budgétaires périodiques sur les décaissements et les dépenses liées au programme de PF et à l'achat de produits contraceptifs dans les 12 mois suivant la fin de l'exercice.